

----- Forwarded message -----

De : **Maya Nicolas Manceau** <Maya.NicolasManceau@clb-an.fr>

Date: mar. 3 nov. 2020 à 17:38

Subject: TR: CRECVL - Maintien des activités dans les centres équestres

To: contactcrecvl@gmail.com <contactcrecvl@gmail.com>

Monsieur Deboudt, Monsieur Millet,

J'accuse bonne réception, au nom de Sabine Thillaye, de votre courrier concernant la situation des centres équestres.

Suite à vos interrogations, voici les règles qui s'appliquent aux établissements équestres :

- Le déplacement pour le soin des animaux, dont les chevaux, est autorisé au delà d'un kilomètre. Il sera donc possible pour les propriétaires et les cavaliers de se rendre dans les centres équestres pour nourrir, soigner ou assurer l'activité physique indispensable à leurs animaux. La case à cocher est la suivante « consultations et soins ne pouvant être assurés à distance ».

- S'agissant des mesures de soutien, les centres équestres peuvent bénéficier :
 - **Du fonds de solidarité**, car ceux-ci font l'objet d'une fermeture administrative. Aucune disposition relative à la perte de chiffre d'affaire ne s'applique dans ce cas, et ceux-ci peuvent obtenir une subvention allant jusqu'à 10 000€ par mois, s'ils emploient moins de 50 salariés au sein de leur structure.

 - **D'une exonération totale de leurs cotisations sociales**, applicable à tout établissement faisant l'objet d'une fermeture administrative.

Enfin, le Gouvernement a acté la prolongation du dispositif des prêts garantis par l'État jusqu'au 30 juin 2021. Aucun remboursement en capital ne sera dû jusqu'au printemps 2022. Si les PGE ne sont pas suffisants, l'État pourra accorder des prêts directs jusqu'à 10 000 euros pour les entreprises de moins de 10 salariés et 50 000 euros pour les entreprises de 10 à 49 salariés.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Maya NICOLAS MANCEAU

[Collaboratrice Parlementaire de Sabine THILLAYE](#)

[Députée d'Indre et Loire](#)

[Présidente de la Commission des Affaires Européennes](#)

[Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées](#)

[Tél. 07 88 08 15 05](tel:0788081505) / maya.nicolasmanceau@clb-an.fr